

Éducation populaire et animation

L'animation socioculturelle est souvent associée à l'éducation populaire et aux mouvements de jeunesse dont elle fait figure de prolongement dans l'espace professionnalisé de l'intervention sociale. Cette origine militante ne doit cependant pas conduire à ignorer les ruptures qui marquent l'histoire de son émergence, ainsi que l'éclatement et la fragilité des situations de travail qui caractérisent ce secteur.

Les origines historiques en France : « former des majorités conscientes »

Dans l'espace politique et associatif français, l'éducation populaire émerge dans la nébuleuse militante réformatrice associée à la promotion de l'idéologie républicaine durant la deuxième moitié du XIX^e siècle*. L'éducation est alors placée au cœur d'un programme d'émancipation du peuple visant à le rendre « apte » à l'usage de ses droits politiques. Il faut ériger le citoyen contre les anciens préjugés, les croyances religieuses « surannées » et les superstitions, les localismes et les intérêts particuliers (Nicolet, 1982).

L'école laïque incarne ce programme, et les mouvements d'éducation populaire précèdent et accompagnent son action. Les premiers militants des mouvements d'éducation populaire entendaient « préparer les jeunes au bon usage du suffrage universel » (Poujol, 1981, p. 56). Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement (1866) et « républicain fervent et fier de l'être », était animé d'une « ardeur à ins-

truire les futurs citoyens » (*ibid.*, p. 13), Jules Ferry, lors du congrès de 1881, insistait sur la vocation à « former des majorités conscientes » au cœur du projet d'éducation populaire.

L'école hors de ses murs : un « apostolat des instituteurs »

À ses débuts, la Ligue de l'enseignement accompagne l'œuvre scolaire de la troisième République : diffusion de pétitions en faveur d'une école « obligatoire, gratuite et laïque » ; entretien d'un réseau de bibliothèques capables d'apporter les « lumières » dans les villages ; encouragement des instituteurs par divers soutiens matériels mais aussi symboliques, notamment par la distribution de prix.

Rapidement, cette action va sortir des murs d'une école, qui, de plus en plus, se suffit à elle-même, pour investir les champs péri- et extra-scolaires : cours pour jeunes et adultes, clubs de lecture publique, patronages d'adolescents, associations d'anciens élèves,

* Il n'y a pas une histoire mais des histoires de l'éducation populaire (Richez, 2010), et il faudrait a minima évoquer la façon dont les mouvements confessionnels, ou encore les organisations satellites du Parti communiste, ont également porté ce projet.

colonies de vacances ou encore mutuelles. L'instituteur se définit comme la figure centrale de cette extension de l'école hors de l'école, et c'est lui qui, prolongeant son activité en dehors des heures de travail, prend en charge ces activités destinées au temps non scolaire (colonies de vacances...) ou encore à des publics extérieurs à la sphère scolaire (lecture pour adultes...) (Tétard, 2007).

De l'éducation populaire à l'animation

Le champ de l'animation émerge d'une triple transformation de l'éducation populaire.

Un déplacement de référentiel

Dans l'après-Seconde Guerre et plus particulièrement durant le « tournant des années soixante-dix » (Poujol, 2000), le projet d'émancipation par le savoir, impliquant un « maître sachant » et une « cible » éducative à élever à la hauteur de la Raison incarnée par le maître, connaît un infléchissement sensible. Le champ de l'éducation population devient un espace d'expérimentation et de promotion des « pédagogies nouvelles », inspirées d'auteurs comme Freinet ou Montessori, qui privilégient la mise en situation et l'expérience sur l'apport « vertical » de connaissances, et la négociation de la règle sur l'affirmation d'une autorité a priori fondée sur le seul statut de l'encadrant. Ces options influencent les pratiques et le type de « professionnalité » que vont développer les animateurs : favoriser les pratiques d'auto-encadrement des jeunes ; favoriser le dialogue et les échanges ; viser la prise d'autonomie des jeunes dans les activités, par le plaisir de la découverte et l'autorité négociée...

L'institutionnalisation de l'éducation populaire

Dès son origine, l'éducation populaire est un espace conflictuel traversé de clivages idéologiques forts : confessionnel/laïque, communiste/non-communiste (Lebon, 2003). Avec la montée en force de la « jeunesse » comme cible d'action publique, les grandes fédérations vont contribuer activement, et jusqu'au cœur des appareils ministériels, à la construction et l'organisation du secteur politico-administratif « jeunesse et sport » (Tétard, 2007). À cette mutation corres-

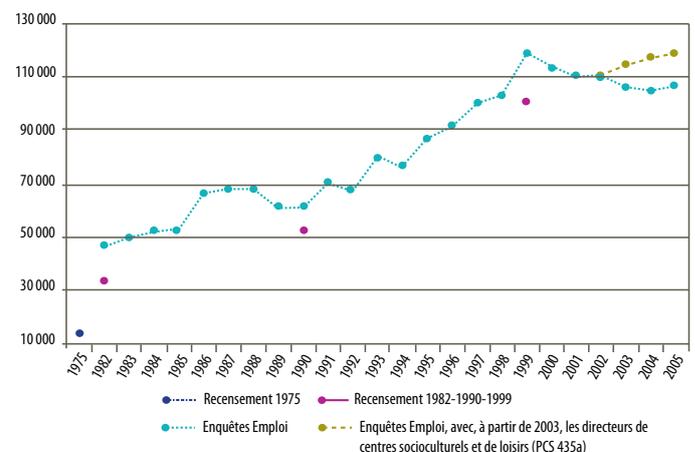
pond une « déconfectionnalisation » du secteur, avec la promotion des conventionnements, des formations, des diplômes professionnels... L'animation répond à la « sécularisation » de l'éducation populaire, dont l'intervention se prévaut désormais d'un « métier », d'un ensemble de compétences et de prérogatives « neutres », définies en termes techniques plutôt qu'idéologiques ou militants (Lebon, 2003). Si le militantisme ne disparaît pas (Augustin, Gillet, 2000), l'histoire de l'éducation populaire acquiert le statut d'un « légendaire », d'un mythe des origines au fondement de l'identité des animateurs professionnels (Richez, 2010).

L'aménagement urbain et les politiques d'équipement

Cette troisième source rompt cependant la généalogie « mythique ». L'animation professionnelle se serait surtout développée dans le sillage de la construction des grands ensembles. Elle s'inscrit dans une politique « d'équipement » promue, notamment, par le commissariat général au Plan, et vise la reconstruction de communautés dans ces territoires nouveaux. L'animation aurait été développée par l'État pour animer la vie sociale et assurer des fonctions de contrôle social dans ces espaces « anomiques », où le contrôle spontané des communautés traditionnelles sur la jeunesse n'opère plus (Bataille, 2004).

graphique 1

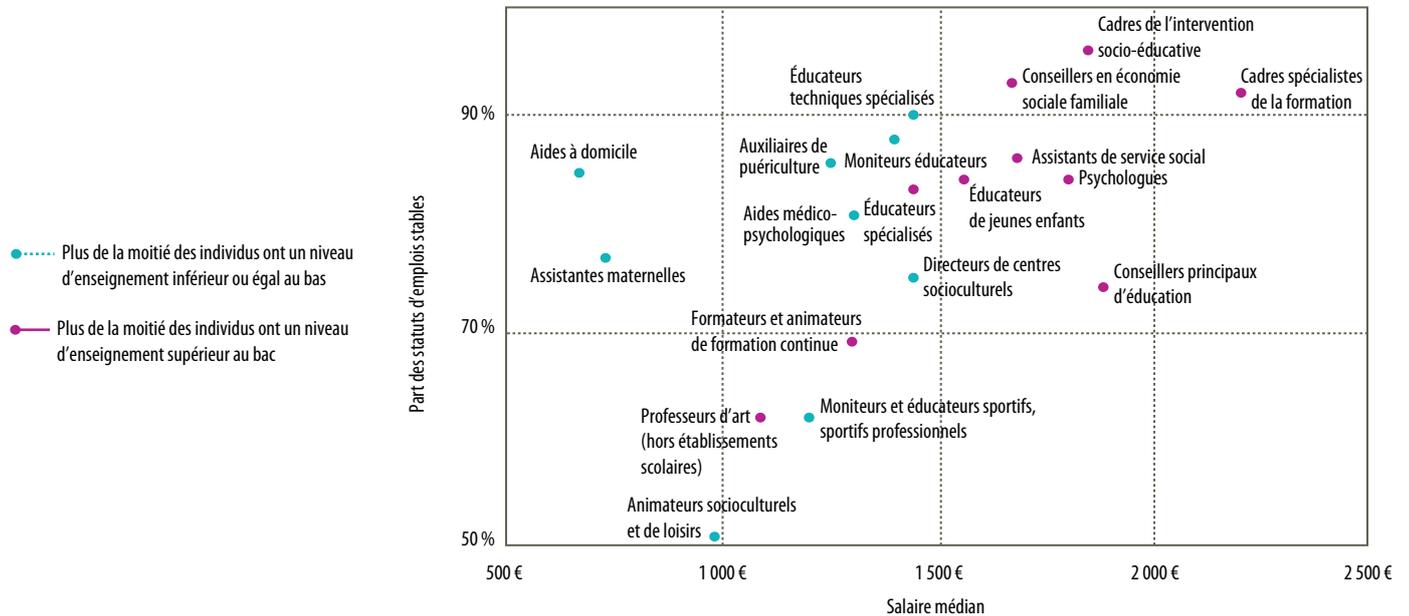
Effectifs d'animateurs selon différentes sources (1975-2005)



Source : INSEE, enquête Emploi 2005, repris dans Lebon (2009)

graphique 2

Distribution de quelques professions en fonction du salaire médian et de la stabilité du statut d'emploi (2005)



Source : INSEE, enquête Emploi 2005, repris dans Lebon (2009)

Existe-t-il un « métier d'animateur » ?

Si l'intervention se prévaut d'un « métier », qu'en est-il de ce dernier ?

Le groupe des animateurs professionnels a connu une forte croissance de ses effectifs (voir graphique 1) pour atteindre aujourd'hui environ 110 000 individus (Lebon, 2009). Pour une part, ce métier se définit par un horizon de valeurs et sa traduction technique dans la filiation du militantisme des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Le quartier, la participation et l'action collective en constituent les trois références principales (Ion, 1991). Il « met en mouvement » des groupes dans un espace déterminé. La professionnalité serait définie par trois « pôles » : celui de la « militance », où l'animateur favorise et suscite la prise de conscience ; celui de la « technicité », définissant l'animateur par l'efficacité et l'efficacité de son action ; celui de la « médiation », dans lequel l'animateur se fait facilitateur de l'action des groupes, suscitant la connaissance de l'environnement partenarial, des procédures et du langage politico-administratif, et accompagnant leur usage (Augustin, Gillet, 2000). Par delà les normes et les valeurs dont elle se prévaut, l'animation reste difficile à associer à une profession unifiée.

Dans la constellation des métiers du social, l'animation émerge tardivement. Le premier diplôme d'État est institué en 1970, et la convention collective voit le jour en 1988, alors que les titres et l'exercice du métier d'assistant social sont réglementés par la loi depuis 1946. La codification des métiers et des diplômes reste incertaine, changeante, soumise à des remodelages fréquents (Ion, Tricart, 1998). Et « l'emprise du diplôme » elle-même reste faible puisque, en 2004, seuls 30 % des animateurs en contrat à durée indéterminée détiennent un diplôme professionnel – dont seuls 10 % relèvent de l'animation (Lebon, 2009).

Les statuts et les activités sont hétérogènes et souvent fragiles (Lebon, 2009). Les animateurs exercent dans la fonction publique (essentiellement dans les mairies) et le secteur associatif. Les salaires sont faibles (le salaire médian dans l'animation est de 975 euros en 2005) et la précarité et l'une des plus fortes enregistrées pour l'ensemble des secteurs professionnels (voir graphique 2) : plus de 40 % des animateurs sont contractuels ou vacataires, 42 % exerçaient à temps partiel en 2005, et beaucoup n'exercent que des « miettes d'emploi », 22 % à 37 % de ceux qui sont à temps partiel travaillant moins de quinze heures par semaine.

tableau 1

Activité principale des employeurs des animateurs en 2002

Administration générale	26 %
Activités associatives	22 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	13 %
Santé/action sociale	22 %
Enseignement/formation	9 %
Hébergements de courte durée (foyers de jeunes travailleurs, gîtes, etc.)	4 %

Source : INSEE, enquête Emploi 2010.

L'éclatement des statuts, des niveaux de formation, des niveaux de rémunération, des conditions d'exercice laisse apparaître un espace professionnel structuré autour de quatre grands pôles (Lebon, 2009). D'un côté, des individus âgés en emploi stable à temps complet s'opposent à un pôle de jeunes précaires à temps partiel. De l'autre, des hommes jeunes et relativement diplômés font face à des femmes de plus de 35 ans, avec des salaires faibles et peu de diplômes. La forte proportion des « occasionnels »,

souvent étudiants, est donc un des traits les plus caractéristiques de ce secteur, alors que les « permanentes » sont plutôt des femmes peu diplômées, précaires et faiblement rémunérées, encadrées par des hommes dont les statuts sont plus stables et les revenus plus élevés.

Enfin, les activités exercées sont elles-mêmes très diverses. En témoigne, par exemple, l'activité principale de la structure employeuse (voir tableau 1).

Régis Cortesero

Bibliographie

- Augustin J.-P., Gillet J.-C., 2000, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan/INJEP.
- Bataille J.-M., 2004, « Origines de l'animation : l'hypothèse Boltanski », *Agora débats/jeunesses*, n° 36.
- Caceres B., 1966, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Le Seuil.
- Ion J., 1991, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat.
- Ion J., Tricart J.-P., 1998, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte.
- Lebon F., 2003, « Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs », *Éducation et sociétés*, n° 11, pp. 135-152.
- Lebon F., 2009, *Les animateurs socioculturels*, Paris, La Découverte.
- Nicolet C., 1982, *L'idée républicaine en France. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard.
- Poujol G., 1981, *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Éditions ouvrières.
- Poujol G. (dir.), 2000, *Éducation populaire : le tournant des années 70*, Paris, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunesses ».
- Tétard F., 2007, « Vous avez dit éducation populaire ? Itinéraire chronologique », *Agora débats/jeunesses*, n° 44, pp. 74-89.
- Richez J.-C., 2010, « Cinq contributions autour de l'éducation populaire », INJEP (www.injep.fr/Cinq-contributions-autour-de-l).